



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

## 1 Intitulé du projet

Extension d'une surface de 1,23ha d'une carrière de grès sur la commune de BOUST (57).

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Les Sablières De La Meurthe (SDLM)

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

7 6 8 8 0 1 2 7 6 0 0 0 6 6

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

FAROCHE

Emmanuel

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. Installations classées pour la protection de l'environnement c) Extensions inférieures à 25 ha des carrières soumises à autorisation (2510)	Extension au sud de l'exploitation d'une surface de 1ha 22a 81ca (dont 0ha 81a 07ca exploitables. Cette extension permettra également d'exploiter la bande de 10m réglementaire entre les périmètres d'exploitation et d'extraction actuels.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société SDLM est autorisée par arrêté préfectoral n° 2013-DLP-BUPE-196 en date du 16/07/2013 à exploiter sa carrière sur la commune de BOUST. Cette autorisation était initialement accordée pour une durée de 20 ans comprenant 10 années d'exploitation du gisement (production moyenne de 70 000t et max de 110 000t) et 10 années de remise en état par la mise en remblais de matériaux inertes extérieurs.

Une demande d'extension de 1,53ha (dont 1,29 exploitables) comprenant une prolongation de 3 ans de la durée d'exploitation du gisement (passant de 2023 à 2026, sans modification de la durée totale d'autorisation) a fait l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire (DCAT/BEPE/N°102) en date du 02/06/2021.

La présente demande au cas-par-cas porte sur :

- une augmentation de la superficie de l'autorisation de 1ha 22a 81ca (dont 0ha 81a 07ca exploitables), soit une augmentation de 13,3% de la surface totale déjà autorisée (9ha 20a 63ca),
- une prolongation de la durée d'exploitation du gisement de 5 ans (passant de 2026 à 2031), étant entendu que la durée globale de validité de l'AP actuel (2033) qui inclue la remise en état reste inchangée
- l'augmentation du rythme de la remise en état à compter de 2024, passant de 70 000 à 80 000m<sup>3</sup>/an d'apport de matériaux inertes extérieurs en moyenne.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra d'une part, de continuer à offrir dans la région Thionilloise et au Nord du sillon lorrain des granulats naturels destinés notamment aux travaux de remblais, de couches de forme, d'assises de chaussées et d'aménagements décoratifs, et d'autre part, de poursuivre notre activité de valorisation de matériaux inertes excédentaires générés par les chantiers locaux de travaux publics, et ainsi répondre aux besoins de plus en plus importants à l'échelle locale.

Cette extension sera également bénéfique d'un point de vue technique, puisqu'elle permettra de faciliter l'accès au gisement et optimiser la sécurité du site en élargissant les surfaces exploitables au niveau de l'extension précédente.



## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Cette extension concerne les parcelles cadastrées Section 22 n° 25(pp), 26, 27, 28, 29(pp), 30(pp), 31(pp) et 32(pp). Par ailleurs, la parcelle n°25 semble avoir été "oubliée" sur l'APC du 02/06/2021 alors que cette dernière est autorisée sur une surface de 18 000m<sup>2</sup> par l'AP initial n°2013-DLP-BUPE 196 depuis le 16/07/2013. L'extension englobe la totalité du reste de la parcelle (soit 6032m<sup>2</sup>).

Les règles générales de mise à nu du gisement, d'exploitation et de remise en état resteront identiques à celles en vigueur à savoir :

- Décapage et découverte des terres végétales et stériles;
- Abattage du gisement par tirs de mines;
- Traitement des matériaux par installations mobiles de concassage criblage;
- Réaménagement et remise en état par remblais au moyen de matériaux extérieurs inertes;
- Restitution des terrains pour un usage identique à celui d'origine (terrains agricoles et création d'un espace prairial et de découverte géologique).

Les terres végétales de couverture seront décapées progressivement à la pelle hydraulique et seront déposées sous forme de merlons en périphérie de l'extension, ou régaliées sur des surfaces en cours de réaménagement. Les terres issues du décapage de la parcelle n°25 seront enfouies compte tenu de la présence d'espèces exotiques envahissantes identifiées par le bureau d'étude ENCEM (voir détail partie 6.5).

L'accès au gisement nécessitera par ailleurs l'extraction de stériles de découverte sur une épaisseur de l'ordre de 3 m. Ces matériaux serviront à la remise en état du site.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'abattage du gisement continuera à être réalisé par tirs de mines. La progression se fera par bandes successives du Nord vers le Sud et selon un sens d'avancement général d'Est en Ouest (voir plan de phasage en annexe volontaire 1B). Les charges brutes et totales d'explosifs utilisées resteront plafonnées pour limiter les émissions de vibrations (60 t de charge unitaire et 1350 kg de charge totale). Les matériaux bruts seront ensuite concassés et criblés au moyen d'un ensemble d'installations mobiles présentes de façon périodique sur le site.

Le gisement associé à cette extension est estimé à 280 000m<sup>3</sup> (surface exploitable de l'extension + bande de 10m entre les limites d'exploitation et de propriété actuelles), soit environ 380 000t commercialisables. Les rythmes d'extraction moyens et maximums de 70 000t/an et 110 000t/an prévus par l'APC DCAT/BEPE/N°102 resteront inchangés.

Le principe de remise en état du site par remblaiement reste identique. Cependant, 140 000m<sup>3</sup> de matériaux inertes extérieurs supplémentaires seront nécessaires pour le vide des surfaces en extension, portant à environ 760 000m<sup>3</sup> le volume d'apport total à partir de 2024. Le rythme de remblaiement de 45 000 m<sup>3</sup>/an prévu jusqu'en 2023 est conservé, et sera portée à 80 000 m<sup>3</sup>/an jusqu'à la fin de l'exploitation en 2033 (soit 10 000m<sup>3</sup>/an supplémentaires par rapport aux prévisions initiales de 70 000m<sup>3</sup>/an).

Les principes d'aménagement déjà actés resteront applicables, notamment la création d'une zone de découverte géologique associée à un sentier. Les nouveaux terrains en extension seront en effet restitués de la façon suivante:

- Pour les parcelles 26 à 32 : Remise en état pour un usage à vocation agricole;
- Pour la parcelle 25 : Réaménagement agricole de la partie Nord de la parcelle, et création d'un espace prairial et de découverte géologique au sud de cette dernière (voir plan de remise en état final en annexe volontaire 2B).

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est déjà soumis à Autorisation sous la rubrique 2510-1 relatif à l'exploitation de la carrière, ainsi qu'aux régimes de l'enregistrement sous les rubriques 2515-1a et 2517-1 pour les activités de recyclage et de transit de matériaux.

Ce projet d'extension étant inférieure à 25ha, il est soumis à un examen au cas-par-cas selon l'annexe à l'article R122-2 du Code de l'Environnement.

Un dossier de Porter à Connaissance a par ailleurs été transmis en parallèle de ce dossier d'examen au cas par cas.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface d'extension	1ha 22a 81ca (dont 0ha 81a 07ca exploitables)
Gisement estimé de l'extension (rythme d'extraction du site inchangé)	380 000t
Volume de remblais extérieur pour l'extension	140 000m <sup>3</sup>
Rythme de remblaiement	80 000m <sup>3</sup> /an à partir de 2024

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : "Kepchesheck, auf Romersberg" \_\_\_\_\_

Localité : BOUST \_\_\_\_\_

Code postal : 5 7 5 7 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 6 ° 1 1 , 4 2 " E Lat. : 4 9 ° 2 6 , 2 4 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Communes traversées :

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Boust, approuvé le 15/11/2021. La totalité des parcelles de l'extension se situe en zone Nc, correspondant à la zone « carriérable » de la commune

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.



**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

L'exploitation est autorisée par l'arrêté préfectoral n° 2013-DLP-BUPE 196 du 16/07/2013 et modifiée par l'APC DCAT/BEPE/N°102 du 02/06/2021. Les caractéristiques du site avant / après le projet sont présentées ci-après:

- Surfaces du site : 9ha 20a 63ca dont 3ha 55a 44ca exploitables / 10ha 43a 44ca dont 4ha 36a 51ca exploitables
- Rythmes d'extraction moyen et maximal : 70 000 t/an et 110 000 t/an / Inchangé
- Année de fin d'extraction : 2026 / 2031
- Volume total de remblais par matériaux inertes extérieurs (à partir de 2024) : 620 000 m<sup>3</sup> / 760 000m<sup>3</sup>
- Rythme de remblais par matériaux inertes extérieurs (à partir de 2024) : 70 000m<sup>3</sup>/an / 80 000m<sup>3</sup>/an
- Année de fin d'autorisation : 2033 / Inchangé
- Puissance des installations mobiles de traitement : 456 kW / Inchangé
- Surface de l'aire de transit : 30 800 m<sup>2</sup> / Inchangé

**5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf Annexe volontaire 3B - Cartographies environnementales ENCEM
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf annexe volontaire n°3B - Cartographies environnementales ENCEM
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf annexe volontaire n°3B - Cartographies environnementales ENCEM

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains sont partiellement localisés dans le périmètre de protection de l'église SAINT-MAXIMIM inscrite au monument historique depuis 1994.  Le périmètre de 40m vis-à-vis de la voie romaine à la limite ouest du site sera également respecté.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation est réalisée hors nappe et à sec. L'acceptation uniquement de matériaux inertes garantira, l'absence d'impact sur la qualité des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des matériaux du site sera soit commercialisé et valorisé sur chantier soit utilisés pour les travaux de remise en état et de réaménagement de la carrière (stériles d'extraction notamment).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les stériles d'extraction ne suffisant pas à remblayer la totalité des vides de fouilles, un apport de matériaux inertes extérieurs sera nécessaire aux travaux de remise en état.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux inertes extérieurs seront essentiellement des déblais excédentaires issus de chantiers de travaux publics locaux. Aucune ressource naturelle ne sera utilisée pour la remise en état du site.



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation est réalisée hors nappe et à sec, l'acceptation de matériaux inertes uniquement garantira l'absence d'impact sur la qualité des eaux souterraines. Une surveillance des eaux souterraines locales est par ailleurs en place sur les 3 piézomètres du site.  De plus, le périmètre éloigné du captage d'eau potable le plus proche est situé à 750m au sud-ouest du site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf annexe volontaire n°3B - Cartographies environnementales ENCEM. Une espèce d'oiseau nicheur a été inventoriée en zone exploitable au niveau de la parcelle n°25. Des moyens de précaution lors de la préparation des terrains et de la remise en état seront mises en œuvre afin de garantir l'absence d'impact sur la biodiversité locale. Elles sont décrites notamment en partie 6.5 et annexe volontaire 4B du dossier.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf Annexe obligatoire n°7
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension entraînera la consommation provisoire d'environ 5 000m <sup>2</sup> de terrains agricoles (parcelles n°27, 28, 30, 31 et 32) qui seront restitués à l'identique, et d'environ 6 000m <sup>2</sup> de terrains en friche (parcelle n°25) qui seront réaménagés en espace prairial et de découverte géologique.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de BOUST est comprise dans le périmètre du plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire de Cattenom.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cette extension implique le maintien du trafic routier lié à l'exploitation du gisement pour 5 années supplémentaires (jusqu'en 2031) et une augmentation du rythme de remblaiement par matériaux inertes extérieurs d'en moyenne 10 000m <sup>3</sup> /an à compter de 2024. Cette augmentation représente une hausse du trafic routier d'environ 3 camions / jour. La pratique généralisée du "double-frêt" atténue les impacts liés au trafic et permet d'optimiser le nombre de déplacement des camions.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les différentes activités du site sont sources de bruits (circulation des camions et engins, concassage-criblage des matériaux, tirs de mines,...).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est isolé dans l'environnement. Le suivi des mesures de bruits montre des niveaux conformes à la réglementation
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les tirs de mines sont les seules activités du site à l'origine de vibrations (hormis celles liées à la circulation et au fonctionnement des machines de traitement qui ne sont que très localisées).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terres végétales, stériles de découverte et d'exploitation ainsi que les terres inertes externes seront intégralement utilisés pour les travaux de remise en état et de réaménagement du site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe aucune co-visibilité entre l'église SAINT-MAXIMIM et le site de la carrière.  Durant l'exploitation, en cas de découverte archéologique fortuite, la société SDLM en informera la DRAC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La totalité des terrains exploités sera restituée pour un usage identique à celui d'origine (agricole) mise à part la parcelle 25 qui sera réaménagée en espace prairial. Le front de taille sera purgé et conservé afin de mettre en place un sentier de découverte géologique.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :



---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet ne sera pas source d'effets négatifs notables sur l'environnement. Les deux enjeux relevés pour cette extension résident dans la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes et de l'inventaire d'une espèce d'oiseau au sein de la surface exploitable de l'extension, la Fauvette des Jardins.

La présence potentielle de cette espèce d'oiseau nicheur a été observée au niveau de la parcelle n°25 en 2018 lors d'un inventaire réalisé par le bureau d'étude ENCEM, qui a classé les surfaces de l'extension comme présentant un intérêt "très faible" pour la flore et les milieux naturels. Néanmoins, les opérations de décapage sur cette parcelle auront lieu hors période de nidification (entre avril et juin pour cette espèce) et avec le recours à des effaroucheurs (à mat) au droit des surfaces concernées. Compte tenu de la végétation avoisinante (bois et taillis), les possibilités de report seront multiples. Des espèces de plantations favorables au développement de l'avifaune locale seront également choisies lors des opérations de remise en état de la parcelle, où la création d'un espace prairial est prévue.

L'étude ENCEM avait également observée la présence de robiniers faux-acacias ainsi que de la Vergerette du Canada. Si la présence de la première n'est plus avérée, la vergerette du Canada est bien présente. Elle sera traitée selon les techniques et périodes préconisées par les différents guides en vigueur (CEN, UNPG).

Les produits d'arrachage des plants invasifs et les terres de décapage des zones concernées seront notamment déposés en fond de fouille avant d'être recouverts par une épaisseur suffisante de matériaux inertes (minimum 15m), empêchant toute reprise possible de ces espèces.

L'Annexe volontaire n°4B synthétise les mesures prises afin de réduire les effets du projet sur l'environnement.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'emprise de l'extension est très faible et ne modifiera pas la durée d'autorisation d'exploiter. Il n'est pas prévu non plus de modification notable des conditions d'exploitation générale du site. Seule une augmentation du rythme d'apport de matériaux inertes de 10 000m<sup>3</sup>/an à partir de 2024 est prévue par rapport à ce qui avait été annoncé lors de la précédente demande. L'impact relatif à cette modification est négligeable.

Les principes de remise en état du site restent identique : les terrains agricoles seront restitués pour un usage similaire et un espace prairial accompagné d'un sentier de découverte géologique sera réalisé.

Pour l'ensemble de ces raisons, le projet apparaît comme étant une modification non substantielle de l'activité déjà en place et devrait être dispensé d'évaluation environnementale. Un dossier de porter à connaissance a en ce sens également été transmis à la préfecture en parallèle de cette demande.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Plan de phasage	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Plan de remise en état final	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Cartographies environnementales ENCEM	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Synthèse des mesures environnementales	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Dossier de Porter à Connaissance (PAC)	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Nom FAROCHE

Prénom EDOUARD

Qualité du signataire Directeur Régional

À WSPPT

Fait le 15/12/2023

  
R. L. THEVENON  
Délégué Environnement

Signature du (des) demandeur(s)

## **2. ANNEXES OBLIGATOIRES**

**ANNEXE 1 - DOCUMENT CERFA N° 14734\*05**





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

#### Personne physique

Adresse

Numéro  Extension  Nom de la voie

Code Postal  Localité  Pays

Tél  Fax

Courriel  @

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro  Extension  n  Nom de la voie  Route de Contournement

BP 25

Code postal  5 4 1 1 0 Localité  Posières-aux-Salines Pays  France

Tél  383468352 Fax  383454698

Courriel  @

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom  THEVENON Prénom  Marie-Louise

Qualité  Déléguée Environnement

Tél  611458397 Fax

Courriel  marie-louise.thevenon@vinci-construction.com

**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**





**ANNEXE 3 – PLAN DE SITUATION AU 1/25 000**